

Conseil municipal



Procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Liste des délibérations affichée et publiée le 31 mars 2023

Délibérations publiées le 28 mars 2023

Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23
Étaient présents (17)	Michel MOINE, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard ROUGIER, Marie-Françoise HAYEZ, Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Jacques MOUTARDE, Jean-Pierre LANNET, Mireille LEJUS, Johan PICOUT, Dominique AUPETIT, Jean-Pierre PERRIER, André BERGER, Jean-Luc LEGER, Emmanuelle LELEU, Elodie MALHOMME, Michel GOMY, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration (6)	Céline COLLET-DUFAYS à Michel MOINE, Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH, Dominique AUPETIT à Jean-Pierre LANNET, Romain COUEIGNAS à Johan PICOUT, Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD, Emmanuelle LELEU à Jean-Luc LEGER.
Absents excusés (0)	
Absents (0)	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023
3. État annuel des indemnités des élus
4. Adhésion association Clermont-Ferrand Massif Central 2028
5. Approbation des comptes de gestion 2022
 - 5.1 - Budget de la Commune
 - 5.2 - Budget annexe de l'eau
 - 5.3 - Budget annexe de l'assainissement
6. Approbation des comptes administratifs 2022
 - 6.1 - Budget de la Commune
 - 6.2 - Budget annexe de l'eau
 - 6.3 - Budget annexe de l'assainissement
7. Affectation des résultats 2022
 - 7.1 - Budget de la Commune
 - 7.2 - Budget annexe de l'eau
 - 7.3 - Budget annexe de l'assainissement
8. Orientations budgétaires 2023
9. Questions et informations diverses

Préalable :

- ✓ Ouverture de la séance du conseil municipal par Michel Moine, Maire à 19h00.
- ✓ Appel des conseillers municipaux
- ✓ Monsieur le Maire présente ses condoléances au nom du Conseil Municipal à la famille de Bernard Rougier et Marie-Françoise Hayez qui ont perdu des proches.
- ✓ Michel Moine informe le conseil municipal que, conformément à la loi engagement et proximité, les documents relatifs au conseil syndical du SDEC ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux.

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Johan PICOUT.

2

Objet : Approbation du procès-verbal de la précédente séance
Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 février 2023.

Le procès-verbal du 23 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Céline Collet-Dufays, Benjamin Bouquet, Annick Bauculat absents le 22 mars 2023.

3

Objet : État annuel des indemnités des élus
Rapporteur : Michel MOINE

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

Cette obligation est introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de l'état annuel des indemnités des conseillers municipaux.

Jean-Luc Léger demande si **Jean-Pierre Perrier** est bien délégué et s'il perçoit une indemnité.

Michel Moine répond par l'affirmative et précise que l'indemnité a, jusqu'alors été versée, sur les deniers propres du Maire.

En 2023, l'indemnité sera versée sur le budget de la commune.

Le dispositif "Capitale européenne de la Culture", né en 1985, vise à faire connaître la richesse culturelle de l'Europe à travers le continent. Ce dispositif permet de désigner, pour une période d'un an, une ville-hôte chargée d'organiser un programme de manifestations culturelles.

Les bénéfices attendus de ce dispositif sont :

- ✓ Un renforcement du rayonnement international des villes sélectionnées
- ✓ La valorisation de l'image de la ville auprès des citoyens
- ✓ Le renforcement des capacités et de la visibilité de leur secteur culturel
- ✓ Une sensibilisation et un accès à la culture favorisés,
- ✓ La stimulation du tourisme culturel

Neuf villes ont candidaté pour obtenir le label. Sélectionnés par un jury composé de membres européen, Clermont-Ferrand et le Massif central sont retenus pour participer à la finale avec trois autres villes françaises (Rouen, Bourges, Montpellier) pour devenir la Capitale européenne de la culture en 2028.

À l'automne, le jury va se déplacer dans les villes concernées, puis va auditionner une seconde fois les candidats, afin de prendre une décision finale en décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de soutenir la candidature de Clermont-Ferrand et du Massif central au titre de Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 et d'adhérer à l'association constituée.

Un soutien large et enthousiaste des collectivités du Massif central seront déterminants aux yeux du jury européen et particulièrement percutant vis-à-vis des autres candidatures françaises qui sont contenues uniquement sur le territoire d'une ville ou d'une métropole.

Olivier BIANCHI, Maire de Clermont-Ferrand, a souhaité, dès le début de l'aventure, associer la ville d'Aubusson, compte tenu de sa situation géographique et de son rayonnement sur l'ensemble du territoire dans le domaine culturel, touristique et patrimonial, et était venu défendre son projet auprès du Maire d'Aubusson.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 3 500 habitants est de 500,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que la commune d'Aubusson participe et soutienne la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central à la capitale européenne de la culture 2028,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADHÉRER à l'association Clermont-Ferrand Massif Central 2028 en vue de participer et de soutenir la ville de Clermont Ferrand Massif Central à la capitale européenne de la culture.

DE VERSER à ce titre la cotisation pour un montant de 500 € ;

DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Jean-Luc Léger souligne le caractère exemplaire de la candidature.

Michel Moine qui adhère à ces propos précise que le maire de Clermont-Ferrand, Olivier Bianchi, a associé la Creuse à la candidature comme capitale européenne 2028 et l'a rappelé à Lavaveix Les Mines lors d'une présentation du Conseil Départemental « En 2023, Ayons l'Esprit Creuse », où les élus d'Aubusson étaient présents.

5**Objet : Approbation des comptes de gestion****Rapporteur : Jean-Pierre LANNET****5.1 - Budget de la Commune****5.2 - Budget annexe de l'eau****5.3 - Budget annexe de l'assainissement**

Le Rapporteur présente les comptes de gestion 2022, dressés par Madame DROT, Comptable du Trésor, pour l'année 2022, pour le budget de la Commune et les budgets annexes.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés et visés, pour l'exercice 2022, par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6**Objet : Approbation des comptes administratifs****Rapporteur : Jean-Pierre LANNET****6.1 - Budget de la Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune,

Vu le rapport du compte administratif,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

Pour : 16	Contre : 5 Jean-Luc Léger, Elodie Malhomme, Michel Gomy, Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst	Abstentions : 0
------------------	--	------------------------

Jean-Luc LEGER fait remarquer qu'une subvention DETR a basculé vers la DSIL, l'important étant d'obtenir la subvention.

Face à l'augmentation des frais de personnel, il demande combien de personnes travaillent pour la communication et si la Chef de Projet PVD a un volet communication.

Michel Moine répond que 2 personnes sont chargées de la communication et précise que le service communication peut intervenir à la demande de la Chef de Projet PVD.

Ces 2 remarques faites, **Jean-Luc Léger** retient du compte administratif de la commune, en dehors de l'augmentation importante des dépenses de personnel :

- La dette, qui diminue, reste très importante et grève le budget. La moitié des dépenses d'investissement sont consacrées au remboursement de la dette.
- L'investissement reste particulièrement faible.
- La fiscalité reste élevée.
- Si le soutien de l'État est moindre avec la baisse de la population, les collectivités locales sont sacrifiées depuis 10 ans avec une DGF qui baisse régulièrement

Michel Moine répond qu'il y a eu des impondérables concernant les charges de personnels comme le remplacement d'agents indisponibles pour de longues périodes. Il faut aussi tenir compte des recettes attendues estimées à 50 000 €. De même, la dépense réalisée reste inférieure à la prévision budgétaire.

Concernant l'endettement, qui correspond aux investissements réalisés, la commune est dans une épure acceptable. Le ratio d'endettement est de 5,6 années alors qu'il est de 6 années pour les communes de la même strate. Entre 2015 et 2022, la commune a un taux d'endettement de -50 % avec un niveau d'investissement qui reste important. La commune d'Aubusson a retrouvé des marges de manœuvre et les consacrent à la modernisation de l'espace public ou des bâtiments publics.

La fiscalité représente 3/4 de la moyenne des communes de notre strate. Une étude menée au moment des élections montre qu'Aubusson est dans une excellente position par rapport à d'autres villes comparables. Il faut dissocier les bases fiscales qui dépendent de l'État et les taux de fiscalité qui sont votés par les communes.

Jean-Pierre Lannet souligne que, si les dépenses d'investissement réalisées en 2022 est faible, il faut prendre en compte les Restes A Réaliser. Les travaux s'étalent sur l'exercice 2022 et 2023, comme le cinéma par exemple. Il en est de même pour les recettes.

Jean-Luc Léger réaffirme que la capacité d'investissement est faible pour les communes qui multiplient les emprunts. Pour une commune comme Aubusson, l'investissement reste limité. Concernant la fiscalité, les taux sont rédhibitoires pour l'installation de nouveaux habitants.

Michel Moine répond que la problématique vient de la valeur des bases et des charges de centralité. Il demande à Jean-Luc Léger quels investissement n'auraient-ils pas fallu faire.

Jean-Luc Léger répond que tous les investissements sont nécessaires mais trop endetter la commune conduit à geler tout investissement possible sur son territoire. C'est la situation rencontrée par la communauté de communes qui ne peut plus entretenir la voirie par exemple.

Michel Moine répond qu'il n'y a pas de communes mesures entre la situation de la commune et celle de la communauté de communes. La commune a transféré des recettes supérieures aux dépenses et perçoit des attributions de compensations positives.

Jean-Luc Léger précise que, président de la com com, il a tenu compte des charges de centralité, entre la ville centre et les autres communes rurales, dans un souci d'équilibre.

6.2 - Budget annexe de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'eau,

Vu le rapport du compte administratif,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau.

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Jean-Luc Léger demande à quoi correspond l'annulation de crédit de 210 000,00 € et si l'inscription de 140 000 € pour entretien et réparation des réseaux, non consommée, correspond à un chantier non réalisé.

Jean-Pierre Lannet répond que les crédits annulés correspondent à la différence entre les crédits ouverts au budget et les mandats émis. Concernant l'inscription de 140 000 €, il s'agit d'écritures d'équilibres. Les sommes ne correspondent pas à des dépenses effectives.

6.3 - Budget annexe de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Vu le rapport du compte administratif,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement.

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Jean-Luc Léger demande comment est calculée la part qui revient à Véolia sur la facture payée par l'utilisateur, la part qui revient au budget eau et la part qui revient au budget assainissement.

Catherine Debaenst demande si le système de répartition peut être expliqué.

Jean-Pierre Lannet répond que, le contrat d'affermage, qui est public, détermine les fonds à reverser. Ces informations sont fournies lors de la présentation faite par le délégataire.

Stéphane Ducourtioux explique que la part assainissement est calculée en fonction de l'eau potable utilisée.

Marie-Françoise Hayez, précise que le partage est indiqué sur la facture d'eau de l'utilisateur et est répercuté de la même façon sur les budgets eau et assainissement.

7.1 - Budget de la Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	848 095,80 €
Résultats antérieurs reportés	+	586 800,08 €
Résultat à affecter	+	1 434 895,88 €
INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice 2022	+	5 166,03 €
Résultat antérieur reporté (001)	-	923 616,63 €
Solde d'exécution 2022	-	918 450,60 €
Soldes des restes à réaliser	-	262 184,41 €
Besoin de financement	-	1 180 635,01 €
AFFECTATION		
TOTAL du déficit d'investissement reporté (DI 001)	-	918 450,60 €
Couverture du besoin de financement (RI 1068)	+	1 180 635,01 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	254 260,87 €

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 5
------------------	-------------------	------------------------

7.2 - Budget annexe de l'eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	6 351,04 €
Résultats antérieurs reportés	+	171 024, 23 €
Résultat à affecter	+	177 385,27 €

INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice 2022	-	471 102,74 €
Résultat antérieur reporté (001)	+	448 200,19 €
Solde d'exécution 2022	-	22 902,55 €
Besoin de financement		0,00 €
Soldes des restes à réaliser	+	237 103,57 €
Solde excédentaire	+	214 201,02 €
AFFECTATION AU BUDGET DE L'EAU		
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	177 375,27 €
Déficit d'investissement reporté (DI 001)	-	22 902,55 €

7.3 - Budget annexe de l'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	76 640,69 €
Résultats antérieurs reportés	-	42,92 €
Résultat à affecter	+	76 597,77 €
INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice 2022	+	52 873,49 €
Résultat antérieur reporté (001)	+	177 487,65 €
Solde d'exécution 2022	+	230 361,14 €

Soldes des restes à réaliser	-	106 989,82 €
Solde excédentaire	+	123 371,32 €

AFFECTATION		
Excédent d'investissement reporté (RI 001)	+	230 361,14 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	76 597,77 €

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Michel Moine présente la note d'orientation budgétaire de la commune.

Concernant le contexte intercommunal, monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes va proposer une répartition du FPIC à la majorité des 2/3 avec un montant de 30% de la part Communes reversé à l'EPCI.

S'agissant du contexte communal, le budget 2023 est sous contrainte avec une volonté politique forte de la municipalité de maintenir la fiscalité au taux actuel et de se contenter de l'effet base.

La commune souhaite conserver une épargne suffisante pour assurer le financement des investissements notamment pour ceux qui s'étalent sur 2 exercices, maîtriser l'endettement, recourir à l'emprunt si nécessaire, constituer des réserves foncières, mettre en place un plan de maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, mettre en place des outils incitatifs et fiscaux.

La santé financière de la commune s'améliore régulièrement et des investissements sont déjà engagés ou à engager en 2023 tels que la réhabilitation du Hall Polyvalent.

Un autre chantier sera à initier. Il s'agit d'un centre de santé nécessaire au territoire qui est en tension sur le plan médical. Ce projet est commun avec la communauté de communes. Michel Moine, qui a travaillé sur ce dossier depuis janvier 2021 avec Alex Saintrapt, lui rend hommage pour le travail accompli.

Le centre de santé pourrait être installé dans un espace de 300 m² libéré par la scène nationale pour un coût d'environ 250 000 € HT de travaux.

La commune prendrait à sa charge l'investissement et la communauté de communes le fonctionnement dans le cadre d'un partenariat avec la mutualité française qui serait l'employeur des médecins.

Une subvention d'équilibre serait à verser par la com com.

D'autres investissements seront menés tels que le remplacement des lampes à sodium par des leds.

Le programme Petite Ville de Demain continue de se déployer avec notamment une opération de revitalisation du territoire en partenariat avec la communauté de communes, le soutien au tissu commerçant avec une dynamique d'accueil des prospects et porteurs de projets, le soutien aux porteurs de projets « Habitat inclusif », la valorisation du patrimoine bâti et culturel au travers de la mise en place d'une signalétique dédiée et la mise en place de journées de sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement (permis de végétaliser, sorties nature en partenariat avec le CPIE, journées nettoyage de la nature).

La commune maintiendra l'organisation de l'action « patates solidaires » au bénéfice des restos du cœur, du centre hospitalier et de l'Adapei. Michel Moine en profite pour remercier Bernard Rougier pour son implication dans ce projet.

La commune restera attentive aux associations qui sont le cœur battant de la vie locale. Un défi sera à relever lors de la fin des travaux du Hall Polyvalent pour qu'une majorité des pratiques sportives puisse se poursuivre.

Les travaux du Haut de la Grande Rue continuent. Michel Moine remercie le président de l'association des commerçants, Mireille Lejus, Adjointe au commerce et l'entreprise Eurovia qui ont facilité le déroulement du chantier. Le chantier devrait se terminer fin juin.

Stéphane Ducourtioux donne quelques chiffres concernant les investissements : 1 Md'€ pour le haut de la Grande Rue, 1,2 Md'€ estimés pour le Hall Polyvalent.

Jean-Luc Léger rappelle que le plan particulier pour la Creuse (PPC) est achevé. Un bilan a été présenté aux élus par les services de l'État. A Aubusson, la « villa chateaufavier », porté par la CCI, a pu bénéficier de ce plan. Est-ce que les investissements envisagés tels que le Hall Polyvalent, l'Hôtel de Ville ou d'autres investissements pourraient être inscrits dans le PPC version 2 ?

Michel Moine répond par l'affirmative même s'il rappelle que l'Hôtel de Ville n'est pas une priorité. D'autres propositions pourraient être faites comme le développement de photovoltaïque par exemple, même s'il existe des difficultés pour des porteurs de projets, depuis Aubusson, pour injecter de l'énergie photovoltaïque sur le réseau.

Jean-Luc Léger demande si la commune a bénéficié du bouclier tarifaire dit « Filet de sécurité » en 2022. Les chiffres laissent penser que la commune n'est pas loin des critères nécessaires pour l'obtenir.

Jean-Pierre Lannet précise que la commune a bénéficié d'un 1^{er} acompte de 8 500,00 € qu'il a fallu rembourser, la commune ayant fait des recherches d'économies pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Pour le 2^{ème} filet de sécurité, la commune n'a pas souhaité faire la demande d'avance préférant attendre les résultats du compte administratif pour vérifier son éligibilité au dispositif. L'information devrait être connue courant de l'été voire septembre 2023.

Catherine Debaenst demande si le montant de l'aide est connu.

Jean-Pierre Lannet répond qu'aucune information n'est connue à ce jour ni même si la commune percevra une aide. D'autres amortisseurs type filets de sécurité pourraient être mis en place notamment par l'intermédiaire du SDEC.

Concernant le centre de santé, **Jean-Luc Léger** invite à la prudence, en référence à une réunion de présentation qui s'est tenue et où des élus communautaires ont le sentiment que la réflexion se limite non pas à une réflexion intercommunale mais plutôt à une réflexion, uniquement, sur le territoire d'Aubusson.

Michel Moine, ayant évoqué des outils incitatifs et fiscaux, **Jean-Luc Léger** demande si ce dernier est prêt à envisager une baisse des taux. Le contribuable aussi prend de plein fouet l'inflation et cette baisse pourrait permettre de neutraliser l'effet base. D'autant que la fiscalité aubussonnaise est confiscatoire et que la population d'Aubusson n'est pas la plus fortunée du département. Quels outils incitatifs et fiscaux sont envisagés : taxe sur biens vacants, augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires...

Michel Moine répond que la commune a une gestion serrée des coûts mais qu'elle n'augmentera pas les taux de la commune contrairement à d'autres villes comme Paris par exemple. Le débat pourrait être ouvert si des solutions sont trouvées pour neutraliser la hausse des fluides et l'effet de l'inflation « *Comment assurer les services rendus à la population et l'équilibre financier dans une juste fiscalité... faut-il supprimer le transport à la demande ?* ». La piste raisonnable est de trouver des pistes d'économies et d'optimisation des dépenses.

Le conseil municipal d'Aubusson avait voté une quinzaine d'exonération de fiscalité locale. Si le législateur a augmenté les bases, c'est qu'il y avait des raisons objectives auxquelles la commune est également confrontée.

Stéphane Ducourtioux demande à **Jean-Luc Léger** comment diminuer les impôts tout en augmentant les investissements et comment investir sans emprunter.

Jean-Luc Léger pense que la recette fiscale attendue représentera une somme réduite. Il serait intéressant de savoir quelle serait la perte fiscale si la commune gelait l'augmentation des bases, par une diminution des taux. Face à l'augmentation importante de la masse salariale de la commune, la commune n'avait, peut-être, pas besoin d'une deuxième chargée de communication. C'est un exemple de piste d'économie.

Jean-Pierre Lannet précise que l'augmentation des énergies, émise par le SDEC, représenterait un surcôt de 5 à 600 000 € pour l'électricité (hors carburants, combustibles, matières premières...). L'effet base appliqué à la fiscalité est de l'ordre de 200 000 €.

Concernant la remarque sur les charges de personnel, **Michel Moine** répond « qu'il faudrait donc moins de lien social avec les habitants, qu'on paie plus de factures et moins de salaires... » Il paraît improbable qu'un poste suffise à régler les bouclages de budget.

Elodie Malhomme demande si des investissements sont prévus au stade Pakomoff qui accueille les clubs de football, d'athlétisme et de tennis et qui ont d'excellents résultats. Le terrain de tennis et la piste d'athlétisme sont en mauvais état.

Aubusson mérite d'avoir des équipements de qualité.

Michel Moine répond qu'une réflexion est engagée pour chacun de ces clubs au-delà des limites d'Aubusson notamment pour le tennis et l'athlétisme. Pour le stade Pakomoff, il est impossible de créer un 3^{ème} terrain mais des solutions sont recherchées.

Jean-Luc Léger précise que le conseil départemental réfléchit à un schéma des équipements sportifs.

Nadine Hagenbach dit qu'une réflexion plus générale est engagée avec l'ensemble des clubs sportifs. La municipalité est à l'écoute des clubs. La mutualisation, évoquée par Michel Moine, serait une des meilleures solutions.

14

Questions et Informations diverses

Jean-Luc Léger dit qu'une classe de maternelle a été sauvée grâce à la mobilisation de tous et demande quel est le point de vue de la municipalité concernant la classe de l'école primaire qui reste fermée à la rentrée ?

Michel Moine indique qu'un courrier a été adressé au ministre de l'Education Nationale. La municipalité est déterminée à sauver la classe. La rectrice a assuré que la décision pourrait être revue au mois de juin.

L'association des Maires et les parents d'élèves restent mobilisés.

Catherine Debaenst demande s'il y a vraiment une chance que le ministre se déplace. Il aurait été, peut-être, plus opportun d'organiser un déplacement à Paris avec des élus comme cela a pu déjà se faire.

Michel Moine répond qu'il s'agit d'un rapport de force et qu'il s'agit désormais de 6 classes fermées sur 19 au départ. La situation est plus compliquée.

Dans le cadre du PPC, **Michel Moine** a proposé d'intégrer une réflexion sur la présence de l'éducation nationale sur le territoire avec une prise en compte des besoins de la ruralité et de l'éloignement de l'élève de son domicile et de l'école.

Jean-Luc Léger indique qu'il avait évoqué ce point à l'assemblée générale extraordinaire et rappelle les propos de l'inspecteur d'académie lors d'une réunion d'information aux élus. Réunion qui était aux yeux de l'inspecteur une concertation.

Concernant la réforme des retraites, le président de la République est déterminé. Face à sa ténacité devant les Français, Jean-Luc Léger estime que ce jeu est dangereux et que l'échéance de 2027 qui se prépare est à craindre.

Marie-Françoise Hayez rappelle les investissements réalisés dans les écoles notamment les cantines scolaires. Malgré le désengagement de l'état, la commune continue d'investir, via le Programme de réussite Educative, par exemple. Il faut continuer de faire la promotion des écoles publiques pour inciter les parents à inscrire les enfants. L'école de la Clé des Champs est remarquable par son engagement pédagogique, par la bienveillance portée aux élèves et la volonté de hisser les élèves par le haut.

Michel Moine partage la position de Jean-Luc Léger et de Marie-Françoise Hayez.

La séance est close à 21h15.

Johann PICOUT
Secrétaire de séance



Michel MOINE
Président de séance



